

ront certainement avec ardeur et avec efficacité de cette occasion qui leur est offerte de rendre les plus grands services, si les circonstances, comme il convient, les trouvent forts, bien organisés, bien disposés.

Tandis que Nous consacrons à cette matière Nos plus sérieuses méditations, Nous songions en même temps à Nos prédécesseurs, qui eurent coutume, toutes les fois qu'il le fallut, et d'une manière adaptée aux circonstances, soit de venir en aide à la communauté des disciples de saint François en assurant son existence, soit de développer sa prospérité. Les mêmes intentions se trouvent chez Nous accompagnées de la même bienveillance et du même zèle. Ce n'est pas seulement la conscience de Notre fonction qui Nous y invite, mais encore les causes énoncées plus haut. Or, l'époque où nous vivons Nous semble réclamer absolument que l'Ordre revienne à sa première unité, à sa première union organique. De la sorte, mettant à l'écart toute cause de dissidence et de discussion, toutes les volontés seront reliées entre elles par l'autorité et la direction d'un seul chef, et, comme conséquence, l'Ordre reprendra la forme constitutive que son fondateur et législateur avait en vue.

Nous avons porté Notre attention sur deux points, dignes en vérité de considération, mais qui cependant ne peuvent être assez graves pour mettre, d'une façon quelconque, obstacle à Notre dessein : à savoir la nécessité d'abolir les privilèges de certaines collectivités et celle de soumettre uniformément tous les Frères Mineurs dont il s'agit en quelque endroit qu'ils se trouvent, aux règles d'une seule discipline. Sans doute ces privilèges furent opportuns et féconds, à l'époque où ils furent recherchés, mais, les temps ayant changé, ils sont maintenant si loin de venir en aide à l'observa-